

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

Lorsque le règlement sur les aliments et drogues a été pris durant les années 1960, le gouvernement estimait que les gens qui fréquentaient les magasins d'alimentation devaient pouvoir savoir ce qu'ils mangeaient, qu'ils devaient pouvoir prendre une boîte de soupe et lire les ingrédients sur l'étiquette. Comme nous le savons, les habitudes des Canadiens en matière d'alimentation évoluent rapidement en 1988. Nous savons que beaucoup de Canadiens mangent à l'extérieur plus souvent qu'ils ne mangent chez eux. Pourquoi le règlement sur les aliments et drogues n'a-t-il pas suivi l'évolution générale? Pourquoi ne reflète-t-il pas le fait que la plupart des gens ne préparent pas tous leurs repas à la maison? Beaucoup doivent manger à la course et il n'est guère possible, en 1988, de dire à une personne allergique que la seule façon de se protéger est de ne pas manger au restaurant.

J'avais pensé parler personnellement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour lui faire remarquer qu'il y avait une faille certaine dans la loi. Lors de mes recherches, j'ai reçu une aide inestimable de l'Association canadienne d'information sur l'allergie et de sa présidente, M<sup>me</sup> Susan Daghish, et j'ai appris qu'au Canada il y avait pratiquement une personne chaque mois qui mourait de réaction allergique. Nous ne savons pas combien sont hospitalisées et combien d'autres sont victimes de crises qui ne sont pas signalées, car il n'y a pas de statistiques là-dessus.

Je sais que j'ai dit au ministre qu'il semblait y avoir une lacune dans la loi. J'ai dit que si nous pouvions conclure un accord, nous pourrions faire adopter des changements. Je ne voulais pas en faire une question politique. J'aurais préféré que le ministre présente des modifications à la Loi des aliments et drogues prévoyant l'étiquetage des plats-minutes pour commencer. J'admettais que ce ne serait pas une solution facile et qu'elle ne mettrait pas tout le monde à l'abri car, dans beaucoup de cas, il y a d'autres facteurs. Toutefois, cela me paraissait raisonnable.

A une époque où les sociétés dépensent des milliers de dollars et sans doute dans certains cas des millions en emballages et en trucs de fantaisie pour attirer le regard du client, les consommateurs du Canada devraient au moins être en droit de savoir ce qu'ils mangent. Quand les Canadiens vont s'acheter un chausson aux pommes ou un hamburger, qu'il s'agisse d'un Whopper, d'un Big Mac ou quoi encore, ils auraient intérêt à savoir ce qu'ils mangent. Comme ce droit nous a été accordé pour l'épicerie dans les années 60 et qu'aujourd'hui, nous le savons, le plat-minute est beaucoup plus répandu, pourquoi n'avons-nous pas le même droit quand nous allons manger au restaurant?

J'ai été un peu naïve. Quand j'ai soulevé la question auprès du ministre, il a dit qu'il examinerait la chose. N'ayant pas eu de ses nouvelles pendant un mois ou à peu près, j'ai décidé de relancer le débat en présentant une résolution. En fait, j'ai soulevé la question au comité permanent de la santé et du bien-être social. Je dois dire qu'il y a eu une réaction très encourageante de la part du président, le député d'Oxford (M. Halliday) qui est lui-même médecin.

Les membres conservateurs du comité ont reconnu avec moi qu'il y a des progrès à réaliser au sujet de l'étiquetage des aliments, et en fait ils ont convoqué le ministre pour qu'il explique devant le comité pour quelle raison les plats-minute ne

sont soumis actuellement à aucune condition d'étiquetage. Il a répondu par une litanie d'excuses plus longues que les menus de la plupart des établissements servant des plats-minute. Le ministre a dit qu'il ne pouvait faire cela parce que certains restaurants vendent des hamburgers et des hot-dogs dans les mêmes emballages et que certains restaurants, est-ce possible, utilisent de l'huile d'arachide dans la cuisson. Cette réponse était caractéristique d'un ministre qui a décidé de ne rien faire et qui se cherche des raisons pour expliquer qu'il ne peut rien faire. Ce n'est pas là la réponse d'un ministre qui devrait donner le ton et devrait dire à son ministère qu'il veut qu'on le fasse et lui montrer comment s'y prendre.

Personne ne prétend que si nous légiférons sur les étiquettes, tous les problèmes seraient résolus et toutes les étiquettes seraient appropriées dès le lendemain. C'est manifestement la raison pour laquelle nous avons des règlements et nous permettons au gouvernement, dans sa grande sagesse, de présenter des décisions du gouverneur en conseil à propos de questions comme l'étiquetage. Il peut y avoir des cas exceptionnels ou des anomalies qui ne peuvent être inclus dans le projet de loi. C'est pourquoi nous disons au ministre qu'il a le pouvoir discrétionnaire de présenter une série de mesures qui répondraient au besoin fondamental des Canadiens de savoir ce qu'ils mangent et de tenir compte cependant du fait qu'à un certain stade, il puisse y avoir des questions qui ne sont pas prévues par le projet de loi.

J'ai vu un ministre qui était simplement disposé à se présenter devant le comité pour invoquer de bonnes excuses et aller jusqu'à rejeter la responsabilité sur les familles des victimes, sur les gens qui sont morts parce qu'il n'y avait pas d'étiquette sur les plats-minute ni sur les aliments servis dans les restaurants. La victime ne savait pas dans le cas d'un chausson aux pommes acheté chez Arby's, par exemple, qu'il y avait des noisettes hachées si menues qu'elles ne sont pas visibles à l'oeil nu.

Le ministre a même eu l'audace de laisser entendre que les gens qui sont susceptibles d'avoir de graves réactions allergiques devraient envisager de ne pas aller au restaurant. A notre époque, il ne devrait pas donner de raisons ni d'excuses pour ne pas le faire. Il devrait proposer un projet de loi qui règle le problème.

Les membres du comité de la santé et du bien-être ont certes convenu que nous devrions légiférer à ce sujet. Je regrette infiniment que, au lieu d'accepter l'opinion que partageaient tous les membres du comité ainsi que le président qui a une formation en médecine, le ministre n'ait rien fait de plus que de donner des excuses. Aujourd'hui, avec le reste du Cabinet, il vient demander 25 milliards pour réaliser les programmes du gouvernement. Il demande l'autorisation d'emprunter pour que le gouvernement puisse s'acquitter de ses autres obligations. Avant d'être autorisé à emprunter, le gouvernement doit montrer son sens des responsabilités.

Dans le cas de l'étiquetage des plats-minute, le ministre n'a pas manifesté de sens des responsabilités, de sollicitude ou de compassion envers les Canadiens; il a réagi de façon superficielle en débitant une série d'excuses. Je ne m'attendais franchement pas à cette réaction, même de la part de ce ministre.